

## CONTRE LA RGPP : APRES LES REUNIONS, PLACE A L'ACTION !!

Suite à l'occupation de la Direction des Musées de France (DMF) par la CGT-Culture et SUD Culture Solidaires (1<sup>er</sup> février), c'est, contraint et forcé, que le directeur adjoint du Cabinet du Ministère a reçu une délégation de nos deux organisations syndicales. En raison des propos provocateurs et maladroits qu'il a tenu à l'encontre des personnels de la DMF, la délégation syndicale a immédiatement quitté la salle. Le Cabinet a décidé de se rattraper en proposant quatre réunions successives de travail sur les conséquences de l'application de la RGPP à la Direction des Musées de France, aux Musées et à la Réunion des Musées Nationaux. La première réunion, qui s'est déroulée le 8 février, concernait les perspectives d'intégration des Services à Compétence Nationale (SCN).

SUD Culture Solidaires a clarifié le cadre de sa participation à ces « échanges » en précisant qu'il n'était pas question de cautionner ou d'accompagner cette RGPP qui, sous couvert de réorganisation administrative, se traduira, avant tout, par une destruction des Services publics. Notre présence n'a qu'un seul objectif : contraindre le Ministère à informer les personnels des projets qui les concernent et de leur rythme.

Après avoir dénoncé le manque de concertation, SUD Culture Solidaires a demandé ce qui justifiait cette réorganisation. En effet, si nous ne sommes pas opposés à des réformes qui se traduiraient par l'amélioration du service rendu aux usagers, la RGPP correspond avant tout à la volonté de réduire le nombre des administrations centrales pour faire des économies d'échelle et supprimer des missions. Transférer les SCN à la Réunion des Musées Nationaux, Etablissement Public Industriel et Commercial, c'est une privatisation larvée. Filialiser certaines activités obéit à la même logique de privatisation. Il s'agit là d'un signe très fort sur les intentions futures du Ministère envers les autres musées déjà transformés en Etablissements Publics Administratifs.

Le Directeur adjoint du Cabinet, après avoir fait le « panygérique » de la DMF en parlant de son œuvre fondamentale et formidable et présenté ses excuses au personnel de la DMF en reconnaissant « que [sa] phrase n'est pas la plus intelligente qu'[il ait] prononcé », nous a tenu un discours sans surprise.

Il a assuré que le pan Musées de la RGPP n'en est encore qu'à sa phase de réflexion et que rien n'est figé. A priori, tout n'est pas bouclé et les arbitrages ne se feront qu'après le 22 février. Il a confirmé que cette réforme du Ministère de la Culture entraine dans le cadre d'un vaste plan de réforme commandé au plus haut sommet de l'Etat, avec une feuille de route claire et un exercice à rendre. A l'en croire, tout se fera dans la transparence !

En ce qui concerne les Services à Compétence Nationale, il a fait référence aux précédentes transformations en EPA, d'abord du Louvre, puis d'autres musées, considérant que cela a été une chance et un succès, ces établissements ayant « appris à gérer de façon correcte les politiques publiques ».

Il a confirmé les quatre hypothèses en cours d'examen : transfert de tout ou partie des musées à la RMN, transformation des SCN en EPA, rattachement au CMN ou aux collectivités locales qui en feront la demande.

En ce qui concerne l'évolution des administrations centrales, il a déclaré, qu'au sein de la Fonction publique en général, une réflexion est en cours pour redéfinir leurs rôles. Le ministère de la culture n'a pas vocation à y échapper et les administrations centrales devront évoluer vers une mission de recherche, d'expertise, de pilotage, de contrôle et l'apport de «valeur ajoutée ».

La Directrice des Musées de France a confirmé que la DMF produirait des analyses juridiques et administratives sur le statut des structures transformées et sur le devenir des personnels transférés dans les quatre scénarios envisagés. Toutes les possibilités seront explorées : aussi bien la mise à disposition, le détachement, ou autres pour les fonctionnaires que le transfert des contrats de droit public vers le droit privé pour les non titulaires. En ce qui concerne les personnels des administrations centrales, l'exercice est différent puisqu'il faudra attendre leur nouvel organigramme !

L'administrateur de la RMN est intervenu pour défendre le projet d'intégration de tout ou partie des SCN à la RMN, qu'il considère comme un outil de mutualisation aux services des musées. Celle-ci devrait récupérer les compétences exercées actuellement par la DMF. Il invoque une opportunité pour certains musées qui manquent cruellement de moyens et qui ne sont pas incités à développer leurs ressources propres.

Le Directeur de Cabinet adjoint a conclu en déclarant que beaucoup de questions étaient restées sans réponses (!) mais que cet échange avait déjà permis une inflexion de leur réflexion !!! Mais nous ne saurons pas en quoi !

A l'issue de cette réunion, l'intersyndicale Culture (CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, SUD Culture Solidaires, UNSA) a décidé d'organiser un rassemblement aux Colonnes de Buren devant le Ministère le jour du dernier rendez vous prévu le 21 février, à partir de 13h. Ce jour sera couvert par un préavis de grève. Il est plus que jamais nécessaire que les agents du Ministère de la Culture démontrent par leur mobilisation qu'ils ne laisseront pas faire !

**Le 21 février : une action qui en appellera d'autres !**

Sud Culture Solidaires le 13 février 2008